



Réunion de l'inter-formation Statistiques d'entreprises du 16 octobre 2007

SYNTHÈSE

L'inter-formation s'est réunie sous la présidence d'Édouard Salustro. Jean-Marc Béguin, rapporteur de l'inter-formation, a présenté brièvement le suivi des avis 2007 et des avis moyen terme 2004-2008 sur les statistiques économiques. Puis Yves Robin (Sessi) a présenté, dans le cadre du programme Resane, le projet (dit Fusain) de fusion des statistiques annuelles de l'industrie aboutissant à la mise en place d'une nouvelle enquête de production (EAP) sur le champ des entreprises industrielles (hors IAA) ; il a ensuite fait part des nouvelles modalités de coopération entre l'administration et les organismes professionnels qui seront proposées, aux organisations professionnelles pour la mise au point des questionnaires et l'accès aux données. Emmanuel Raulin a enchaîné, toujours dans le cadre du programme Resane, avec la nouvelle enquête sectorielle annuelle (ESA) qui portera sur tous les autres secteurs. Ces deux enquêtes (ESA et EAP) succéderont à l'EAE. Le dispositif d'ensemble de Resane a ainsi obtenu un avis d'opportunité favorable. Après la présentation par Philippe Scherrer de l'enquête sur la compétitivité de « l'Entreprise-France » et des enquêtes de conjoncture qui ont reçu un avis d'opportunité, les demandes d'accès aux données Clap de l'Ifen et du Sessi ont été acceptées par l'inter-formation. Chantal Madinier a ensuite fait le point sur l'avancement du changement de nomenclature et exposé le plan de communication envisagé. Jean Lienhardt a complété sur les perspectives de rétopolation des données en nouvelle nomenclature. Enfin, Yves Robin a exposé les travaux du Sessi et de l'Insee sur une première évaluation du « marché intérieur ».

Le suivi des avis 2007 et des avis moyen terme a fait l'objet d'un bilan écrit.

1) Jean-Marc Béguin, rapporteur de l'inter-formation, a fait le point sur les orientations d'Eurostat concernant la diminution des charges entraînées par la mise en œuvre d'Intrastat. Plusieurs comités de travail se sont réunis, dont le groupe statistique du Conseil économique et financier. Les premières conclusions aboutiraient dans un premier temps à un relèvement des seuils ; la prise en compte du flux unique resterait à l'étude pour une mise en œuvre éventuelle entre 2010 et 2015.

2) Dans le cadre du programme de Refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane), Yves Robin a présenté le **projet Fusain (Fusion des Statistiques Annuelles de l'Industrie)** du Sessi. Les statistiques industrielles comportent plusieurs spécificités ; le règlement européen Prodcom impose notamment de transmettre chaque année des résultats sur environ 4 500 produits couvrant l'ensemble de l'industrie manufacturière. En parallèle, le règlement à court terme STS¹ impose un suivi détaillé de produits à un rythme mensuel. La recherche d'une cohérence dans le traitement des données individuelles est un objectif majeur pour assurer une bonne articulation entre la réponse au règlement Prodcom et la réponse au règlement STS. L'organisation actuelle de la statistique industrielle a beaucoup évolué puisque sur les 506 enquêtes de branche, 390 sont des enquêtes réalisées directement par le Sessi et 116 sont confiées à des organismes professionnels agréés (OPA). Dans la mesure où le projet Resane prévoit la récupération des données administratives directement auprès des administrations concernées, le Sessi a donc décidé de supprimer l'enquête annuelle d'entreprise ainsi que les enquêtes annuelles de branches portant sur la production afin de traiter la partie relative aux activités avec une nouvelle enquête : l'« Enquête Annuelle de Production » (EAP). La mise en place de ce nouveau dispositif a nécessité un dialogue approfondi avec les OPA. Un groupe de travail initié par la formation Industrie du Cnis se réunit régulièrement. Plusieurs propositions sont en cours d'études afin, notamment, que les OPA puissent avoir accès aux résultats ce qui suppose de définir une nouvelle forme d'agrément au sens de la loi de 1951.

¹ Short Term Statistics

Suite à cet exposé, les représentants des organisations professionnelles ont salué l'effort de concertation accompli par le Sessi.

3) Yves Robin a continué par une présentation plus détaillée de l'**Enquête Annuelle de Production (EAP)**. Des précisions restent à apporter concernant l'exploitation des résultats. En effet, des résultats provisoires doivent être fournis au 30 juin dans le cadre du règlement Prodcum et les résultats définitifs doivent être transmis en fin d'année. Or, les organismes professionnels souhaitent des résultats préliminaires avant le 30 juin.

En raison de la vacance de la présidence de la formation industrie-énergie IAA, il est prévu que ces enquêtes seront présentées à nouveau en avis d'opportunité lors de la réunion de la formation Industrie-IAA au printemps 2008.

Emmanuel Raulin a poursuivi en présentant, toujours dans le cadre du programme Resane, la nouvelle enquête qui va permettre de couvrir les autres secteurs hors IAA, appelée **Enquête Sectorielle Annuelle (ESA)**. Les maîtrises d'ouvrage sont multiples (Scees, SESP, Insee) mais la maîtrise d'œuvre est exercée par l'Insee uniquement. Tout comme l'EAP, l'ESA sera très allégée par rapport à l'ancienne enquête annuelle d'entreprise, les objectifs généraux étant de connaître les différentes activités exercées par les entreprises, de repérer les restructurations juridiques, de compléter les informations comptables recueillies dans les liasses fiscales et, enfin, d'éclairer les aspects sectoriels.

L'inter-formation adopte un avis d'opportunité favorable pour le dispositif d'ensemble de Resane et les ESA en particulier.

4) Philippe Scherrer a ensuite proposé pour avis d'opportunité nouveau, l'**enquête sur la compétitivité de « l'Entreprise-France »**. Demandée par le Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France, cette enquête a été traitée par un comité de concertation afin d'en définir le périmètre, l'objectif et de valider le questionnaire. L'enquête a obtenu un avis favorable. Philippe Scherrer a continué par une synthèse des **enquêtes de conjoncture** présentées pour un renouvellement de l'avis d'opportunité. Sur ces 10 enquêtes, 6 sont harmonisées au niveau européen tant sur le plan du contenu des questionnaires, la périodicité, les champs, les méthodes de traitement... et doivent être respectées par les organismes producteurs. Ces enquêtes ont fait l'objet depuis les cinq dernières années d'évolutions significatives, comme la mise en place de la collecte par Internet qui s'étend progressivement depuis 2004 à toutes les enquêtes de conjoncture. Les participants s'interrogent sur l'articulation des enquêtes de conjoncture avec Resane, l'enquête annuelle d'entreprise étant la seule source d'information utilisée à ce jour. Philippe Scherrer a précisé que les futures enquêtes ESA et EAP seraient bien entendu utilisées. Jean-Marc Béguin conclut ce point en précisant qu'il faudra aboutir à une bonne coordination des travaux. Les 10 enquêtes de conjoncture ont obtenu un avis d'opportunité favorable. De même, les demandes de l'Ifen et du Sessi d'accès aux données Clap dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951 n'ont pas rencontré d'opposition.

5) Jean-Marc Béguin a introduit le point sur l'**état d'avancement du changement des nomenclatures d'activités et de produits**. En avril dernier, une décision de l'ONU que Eurostat a décidé d'appliquer a été prise selon laquelle les donneurs d'ordre dans l'industrie ne seraient plus considérés comme des producteurs dans la nouvelle nomenclature. Ce changement pouvant avoir des conséquences importantes pour les statistiques de production, une mission a été confiée par l'Insee à Alain Gallais afin d'en évaluer les conséquences. Ce point sera évoqué lors des prochaines réunions de l'inter-formation. Chantal Madinier a présenté le **plan de communication** qui accompagnera la mise en place de la nouvelle nomenclature au 1^{er} janvier 2008. Le décret d'approbation de la nouvelle nomenclature est en cours de signature. La communication envisagée est assez large puisque ce changement touche un grand nombre d'acteurs. Elle est centrée sur le site Internet de l'Insee avec une rubrique mise à jour, la mise en place d'une FAQ² assez développée et la diffusion de nombreux supports de communication.

6) Jean Lienhardt a fait part des **conséquences du changement de nomenclature sur les séries rétrospectives**. Pour l'instant, il s'agit de perspectives car tous les éléments ne sont pas encore fixés. Un certain nombre de contraintes européennes et nationales sont à prendre en compte. Ainsi 14 règlements sectoriels européens ont été modifiés et pour le règlement structurel, les données devront être disponibles dans les deux nomenclatures à la mi-2010. Une centaine d'applications informatiques au sein du système statistique public sont concernées par ces changements de nomenclatures. Il ne sera pas nécessaire de rétropoler toutes les séries.

7) Yves Robin a terminé par un exposé sur l'**évaluation des marchés intérieurs pour les produits industriels**. La demande des organisations professionnelles est ancienne et porte sur des résultats à un niveau fin de la nomenclature de produits. Il s'agit d'analyser l'évolution de la demande intérieure en termes de produits et la répartition entre les producteurs nationaux et les producteurs étrangers. Le Sessi a constitué un groupe de travail qui s'est réuni régulièrement depuis un an. Un chiffrage a été effectué à partir des données de l'EAE dans le commerce et des évaluations ont été réalisées à partir des enquêtes de

² Foire aux questions.

branche industrielles. Le groupe de travail a conclu que le dispositif actuel ne peut répondre à toutes les attentes, en particulier celles qui s'expriment à un niveau trop fin. Il serait envisageable qu'une enquête spécifique soit mise en place dans certains secteurs auprès des importateurs, à condition que la charge ne soit pas trop lourde pour l'administration et que les organismes professionnels concernés, représentants de ces importateurs, en fassent explicitement la demande.

Les participants ont ensuite débattu du projet d'avis pour l'année 2008. L'avis de l'inter-formation a été adopté par l'Assemblée plénière du 19 décembre 2007.